DÉFINITION DE BASE

Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes (ESCPSGJ)

Pour obtenir des renseignements sur les définitions et les concepts figurant dans le présent document, veuillez contacter le personnel de l'ESCPSGJ au (613) 951-3192.

Programme des services correctionnels Centre canadien de la statistique juridique Statistique Canada

OBJET

Le présent document a pour objet d'aider les déclarants de données agrégées à remplir les tableaux de données standard pour l'Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes (ESCPSGJ).

Le document renferme une liste des définitions et des concepts de base utilisés dans l'enquête, dont la plupart sont fondés sur les besoins nationaux en données de l'ESCPSGJ (septembre 1990) élaborés et approuvés par le Comité des agents de liaison de l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique (ENRSJ).

L'élaboration de besoins nationaux en données pour une enquête est essentielle à l'établissement d'une série uniforme de concepts qui sont comparables entre les secteurs de compétence et au fil du temps. L'application de définitions uniformes et le maintien de données comparables font partie du mandat de l'ENRSJ.

Les déclarants de l'enquête qui fournissent des données agrégées et qui ne sont pas en mesure d'appliquer les définitions de base à certains concepts (p. ex. admission) devraient en informer le personnel de l'ESCPSGJ, et lui indiquer dans quelle mesure leurs données diffèrent de ces définitions. La mise en lumière de ces variations permettra au personnel d'aviser les utilisateurs des données de telles différences, et elle facilitera l'élaboration et l'application de définitions uniformes au fur et à mesure qu'évoluera l'enquête.

DÉFINITIONS DE BASE

Admission initiale: Statut au moment où le jeune commence, pour la première fois, une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour les jeunes.

Admission: Début d'une période ininterrompue de surveillance (totale) par un jeune sous l'autorité du directeur provincial ou territorial et selon un statut particulier (c.-à-d. détention provisoire, garde en milieu fermé, garde en milieu ouvert ou probation). Aux fins de l'ESCPSGJ, une nouvelle admission est comptée au début de chaque type de programme.

Âge: Âge d'une jeune personne au moment de son admission dans un établissement de garde ou à un programme communautaire.

Classification de l'infraction la plus grave: Classement des admissions selon les codes d'infractions utilisés dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (voir l'annexe A). Il faut déterminer l'infraction la plus grave liée à chaque admission en utilisant l'échelle de gravité des infractions élaborée par le Programme des tribunaux du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) (voir l'annexe B).

Détention après condamnation: Garde en milieu ouvert et garde en milieu fermé.

Détention provisoire ou avant procès: Détention temporaire d'une jeune personne, pendant qu'elle attend son procès ou le prononcé de sa peine.

Détention provisoire sous la surveillance du directeur provincial: Placement sous garde d'un jeune suivant un manquement aux conditions de la surveillance dans la collectivité, conformément à un mandat décerné par le directeur provincial.

Durée de la peine: Peine totale, ou nombre total de jours consécutifs qu'un jeune doit purger en rapport avec une peine prévue à la *Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)* ou la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*. Le nombre précis de jours doit représenter une période ininterrompue pendant laquelle le jeune relève du directeur provincial ou territorial. Dans le cas des **peines privatives de liberté** multiples (c.-à-d. garde en milieu fermé et garde en milieu ouvert), si les peines sont concurrentes, la durée de la peine est celle de la peine la plus longue; si les peines sont consécutives, la durée de la peine est la somme de toutes les peines privatives de liberté; et si les peines sont à la fois concurrentes et consécutives, la peine totale est la somme des deux types de peines, calculée comme il est décrit ci-dessus.

Garde différée: Comme dans le cas des condamnations avec sursis imposées aux adultes, il s'agit d'une solution de rechange communautaire aux placements sous garde. En vertu d'une ordonnance de garde différée, un jeune passera sa peine dans la collectivité suivant un ensemble de conditions strictes. Si ces conditions sont enfreintes, la jeune personne pourra être renvoyée sous garde pour y purger le reste de sa peine.

Garde en milieu fermé: Établissement où les jeunes sont détenus au moyen de dispositifs de sécurité, incluant les établissements dotés de dispositifs de sécurité tout autour du périmètre et ceux où les jeunes sont constamment sous observation. La mesure dans laquelle les établissements sont « fermés » varie d'un secteur de compétence à l'autre.

Garde en milieu ouvert: Établissement de garde où l'on fait un usage minimal de dispositifs de sécurité ou de sécurité périphérique. La mesure dans laquelle les établissements sont « ouverts » varie d'un secteur de compétence à l'autre. Les établissements de garde en milieu ouvert comprennent les centres résidentiels dans la collectivité, les foyers collectifs, les établissements d'aide à l'enfance, les camps forestiers et de pleine nature, etc.

Garde et surveillance — partie communautaire : Durée ou partie de la peine imposée au jeune contrevenant qui doit être purgée dans la collectivité, sauf dans le cas où il y a demande de maintien sous garde.

Garde et surveillance — partie privative de liberté: Durée ou partie de la peine imposée au jeune contrevenant qui doit être passée sous garde avant qu'il puisse commencer purger le reste de sa peine dans la collectivité.

Jeune personne (*LSJPA*) ou jeune contrevenant (*LJC*): Personne de 12 ans ou plus, mais de moins de 18 ans au moment de l'infraction.

Libération: Achèvement d'une période ininterrompue de surveillance sous l'autorité du directeur provincial ou territorial et selon un statut particulier (c.-à-d. détention provisoire, garde en milieu fermé, garde en milieu ouvert et probation). Aux fins de l'ESCPSGJ, une nouvelle libération est comptée à l'achèvement de chaque type de programme.

Median: Point central d'une série d'observations classées par ordre de grandeur, la moitié des observations ayant une valeur inférieure et l'autre moitié, une valeur supérieure.

Moyenne: Chiffre obtenu en additionnant les valeurs de chaque observation dans la population, puis en divisant le total par le nombre d'observations dans la population.

Peine totale: Première date de début et dernière date de fin selon un statut donné.

Peine: Sentence imposée par un tribunal de la jeunesse conformément à la *LSJPA*, lorsque le juge reconnaît qu'un jeune est coupable d'une infraction. Les types de peines comprennent les suivants :

- a) peines comportant la garde : garde et surveillance milieu fermé, et garde et surveillance milieu ouvert;
- b) surveillance dans la collectivité : programme d'assistance et de surveillance intensives, garde et surveillance différées, probation sous surveillance, ordonnance de travaux communautaires, ordonnance de services personnels, indemnisation, restitution et toute autre peine jugée appropriée.

Période de déclaration: Période de référence (p. ex. exercice financier, du 1^{er} avril au 31 mars) pendant laquelle un jeune doit être actif pour qu'il figure dans les données de l'ESCPSGJ. Un jeune est actif s'il est sous la surveillance du directeur provincial ou territorial des services correctionnels pour les jeunes (c.-à-d. s'il purge une peine ou est sous surveillance dans la collectivité).

Probation: Type courant de peine purgée dans la collectivité, dans lequel le jeune est surveillé par un agent de probation ou une autre personne désignée. Les ordonnances de probation non supervisées sont exclues.

Sanctions extrajudiciaires: Mesures autres qu'une procédure judiciaire utilisées pour prendre en charge les jeunes à qui une infraction a été imputée. Les participants aux programmes de sanctions extrajudiciaires peuvent ou non avoir été inculpés par la police. L'information sur les sanctions extrajudiciaires ne fait pas partie du champ d'observation de l'ESCPSGJ. Le CCSJ mène une enquête distincte sur les sanctions extrajudiciaires.

Statut d'Autochtone: Élément de donnée indiquant si le jeune est un Autochtone. Les Autochtones comprennent les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuits, qu'ils soient inscrits ou non. Veuillez noter que cette information est déclarée par les répondants et que la disponibilité des données varie selon le secteur de compétence.

Statut de la surveillance: Programme dans le cadre duquel la jeune personne est surveillée par les services correctionnels (p. ex. garde en milieu fermé, garde en milieu ouvert, détention avant procès, probation ou autre programme de surveillance communautaire).

Temps passé: Période totale, ou nombre total de jours passés par une jeune personne selon un statut particulier au moment où il achève une période ininterrompue sous la surveillance du directeur provincial ou territorial.

Appendix A

Mise en correspondance des infractions avec les tableaux 6, 10, 15 et 20 de l'ESCPSGJ

Titre de la colonne pour les tableaux	DUC2 Infractions au Code criminel	Description de l'infraction
Voies de fait niveau 2	1420	Voies de fait avec armes ou entraînant des lésions corporelles - niveau 2
Voies de fait simples	1430	Voies de fait - niveau 1
Agression sexuelle	1310 1320 1330	Agression sexuelle grave Agression sexuelle armée Agression sexuelle
Vol qualifié	1610	Vol qualifié
Autres infractions contre la personne	1110 1120 1130 1140 1150 1160 1210 1220 1340 1410 1440 1450 1460 1470 1480	Meurtre, 1er degré Meurtre, 2e degré Homicide involontaire coupable Infanticide Négligence criminelle causant la mort Autres infractions connexes entraînant la mort Tentative de meurtre Complot en vue de commettre un meurtre Autres infractions sexuelles Voies de fait graves / niveau 3 Infliction illégale de lésions corporelles Décharge une arme à feu intentionnellement Voies de fait contre un agent de paix ou un fonctionnaire public Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles Autres voies de fait
	1510 1520 1530 1540 1545 1550 1560 1620 1625 1627 1628 1629 1630 3530	Enlèvement Prise d'otage Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans, autre que par parent/tuteur Enlèvement de moins de 16 ans Passage d'enfants à l'étranger (effectif 01-01-98) Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans en contravention d'une ordonnance de garde Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans par parent/tuteur Extorsion Harcèlement criminel (effectif 01-01-94) Proférer des menaces (effectif 01-01-98) Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles Crime d'incendie - insouciance à l'égard de la vie Autres infractions contre la personne Appels téléphoniques harcelants/menaçants

Titre de la colonne pour les tableaux	DUC2 Infractions au Code criminel	Description de l'infraction	
Introduction par effraction	2120	Intr. par effr.	
Vol de 5000 \$ et moins	2140	Vol 5 000 \$ ou moins	
Vol de plus de 5000 \$	2130	Vols > 5 000 \$	
Possession de biens volés	2150	Possession de biens volés	
Méfaits	2170	Méfait général	
	2172	Méfait de plus de 5000\$	
	2174	Méfait de 5000\$ ou moins	
Autres infractions	2110	Crime d'incendie	
contre les biens	2160	Fraude	
	3420	Contrefaçon de monnaie	
Autres infractions au	3110	Prostitution- Maison de débauche	
Code criminel	3110	Prostitution – Vivre des produits de la prostitution d'une personne de	
	3115	moins de 18 ans (en vigueur le 01-01-1998)	
	3120	Prostitution- Proxénétisme	
	3125	Prostitution Obtient/Communique avec une personne de moins de	
	2120	18 ans pour des services sexuels (en vigueur 01-01-1998)	
	3130	Autres actes de prostitution	
	3210	Maison de paris	
	3220	Maison de jeux	
	3230	Autres délits relatifs aux jeux et aux paris	
	3310	Explosifs	
	3320	Arme prohibée (abrogé le 01-12-1998)	
	3330	Arme à autorisation restreinte (abrogé le 01-12-1998)	
	3340	Transfert d'armes à feu ou de numéro de série (abrogé le 01-12-1998)	
	3350	Autres armes offensives (abrogé le 01-12-1998)	
	3360	Usage d'une arme ou d'une fausse arme à feu pendant de la	
Autres infractions au		perpétration d'un crime (en vigueur le 01-12-1998)	
Code criminel (suite)	3365	Trafic d'armes (en vigueur le 01-12-1998)	
	3370	Possession d'armes contraire à une ordonnance (en vigueur 01-12-1998)	
	3375	Possession d'armes (en vigueur le 01-12-1998)	
	3380	Exportation ou importation non autorisée d'armes (en vigueur le 01-12-1998)	
	3385	Braquer une arme à feu (en vigueur le 01-05-1999)	
	3390	Documentation et administration relatives aux armes à feu (en vigueur le 01-12-1998)	
	3395	Entreposage non sécuritaire d'armes à feu (en vigueur le 01-12-1998)	
	3410	Défaut de se conformer à une ordonnance 3410	
	3430	Troubler la paix	
	3440	Évasion ou aide à l'évasion d'une garde légale	
	3450	Actions indécentes	

au Code criminel 3455 Production ou distribution de pornographie juvénile (en vigueur le 01-01-1998) 3460 Corruption des moeurs 3461 Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur (en vigueur 23-07-2002) 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix 3480 Détenu qui est en liberté illégalement Intrusion de nuit 3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 10 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 10-101-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3717 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie V1 du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie V1 du CC) 3770 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Infractions contre les droits de propriéte (partie IX du CC) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie Xl du CC) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie Xl du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-0202) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie Xl du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-0202) Commis	Titre de la colonne	DUC2	Description de l'infraction
criminel 3455 Production ou distribution de pornographie juvénile (en vigueur le 01-01-1998) 3460 Corruption des moeurs 3461 Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur (en vigueur 23-07-2002) 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix 3480 Détenu qui est en liberté illégalement 3490 Intrusion de nuit 3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 10-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3791 Infractions frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3792 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 3793 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 3794 Infractions contre le apresonne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 3820 Infractions contre le apresonne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3840 Commission d'une personne de commerte une infraction au profit d'une organisation crimi	pour les tableaux	Infractions	
3455 Production ou distribution de pornographie juvénile (en vigueur le 01-01-1998) 3460 Corruption des moeurs 3461 Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur (en vigueur 23-07-2002) 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix 3480 Détenu qui est en liberté illégalement 3490 Intrusion de nuit 3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur le 01- 01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01- 01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre les droits de propriété (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie VIII du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Infractions contre les droits de propriété (partie IV du CC) 3792 Infractions contre les droits de propriété (partie IV III du CC) 3793 Infractions contre les droits de propriété (partie IV III du CC) 3790 Infractions contre les droits de propriété (partie IV III du CC) 3791 Infractions contre les droits de propriété (partie IVIII du CC) 3792 Infractions contre les droits de propriété (partie IVIII du CC) 3793 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 3794 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 4795 Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840			
Jacob Corruption des moeurs Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur (en vigueur 23-07-2002) Jato Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix Détenu qui est en liberté illégalement Intrusion de nuit John Manquement aux conditions de la probation Intractions contre l'ordre public (partie II du CC.) Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) John Manquement aux conditions de la probation Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) John Manquement aux conditions de la probation Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) John Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Participation accaher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) John Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) John Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) John Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) John Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) John Infractions contre la personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Produits de la criminalité (partie XII du CC) Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-0202) Commission d'une infraction au profit d'			
Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur (en vigueur 23-07-2002) 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix 3480 Detenu qui est en liberté illégalement Intrusion de nuit 3510 Defaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01- 01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 1740 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VIII du CC) 1770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-01-02) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII du CC) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-1908) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction aux cetivités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-1002) 1701 1801 1802 1803 1804 1804 1804 1805 1806 1806 1807 1807 1807 1807 1807 1807 1807		3460	,
3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix 3480 Détenu qui est en liberté illégalement 3490 Intrusion de nuit 3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01- 2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01- 01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations ffauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 40 Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-02) 3820 Infractions complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002)			Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur
3490 Intrusion de nuit 3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VIII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 4820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII. 2 du CC) (en vigueur le 01-01-202) 5821 Ommission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 5822 Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 5823 Porte aux extrevités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 5840 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII. 1 du CC) Commission d'une infraction au Code criminel (inclut la partie XII. 1 du CC) Conditie dangereuse entrainant la mort		3470	
3510 Défaut de comparaître 3520 Manquement aux conditions de la probation 3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3791 Infractions tradulleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 4825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3480	Détenu qui est en liberté illégalement
Manquement aux conditions de la probation Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3710 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Infimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) erroduits de la criminalité (partie XII du CC) (en vigueur le 01-01-02) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) (charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3490	Intrusion de nuit
3710 Infractions contre l'ordre public (partie II du CC.) 3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité erroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 4820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 4830 Produits de la criminalité (partie XIII du CC) (en vigueur le 01-01-1902) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XIII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			Défaut de comparaître
3711 Biens ou services aux fins du terrorisme (en vigueur le 01-01-2002) 3712 Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Infination d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 4820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 4820 Contaires et prohibés concernant certains de la circi at lu cCC) 4820 Contaires et prohibés concernant certains de la contrait et le le 1-01-02) 3820 Contrait et le contrait et le contrait et le le 1-01-02) 4840 Contrait et le 1-01-02002 5840 Contrait et le 1-01-02002 6840 Contrait et le 1-01-02002 6840 Contrait et le 1-01-02002 7850 Contrait et le 1-01-02002 7860 Contrait et le 1-01-02002 7860 Contrait et le 1-01-02002 7860 Contrait et le 1-01-02002 7870 Contrait et le 1-01-02002 7870 Contrait et le 1-			
Blocage des biens, communication, vérification (en vigueur 01-01-2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3730 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3740 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 4825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commertre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3850 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			
2002) 3713 Participation à une activité d'un groupe terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions excuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie VII du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 4820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 4821 Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 4840 Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 4841 Cen vigueur le 01-01-2002) 5842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 5850 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) 5860 Infractions aux règlements de la circulation: 5860 Conduite dangereuse entraînant la mort			
3714 Facilitation d'une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3715 Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) 40 Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-1998) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) 40 Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 40 Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 40 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 40 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 410 Infractions aux règlements de la circulation: 410 CC) 411 CC) 412 Infractions aux règlements de la circulation: 411 CC) 412 CC)			2002)
Se livrer ou charger une personne de se livrer à une activité terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3716 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) (en vigueur le 01-01-1998) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XIII du CC) (en vigueur le 01-01-2098) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			01-2002)
(en vigueur le 01-01-2002) 3710 Héberger ou cacher un terroriste (en vigueur le 01-01-2002) 3720 Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) 3730 Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) 3740 Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Produits de la criminalité (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			
Armes à feu et autres armes offensives (partie III du CC) Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-3825 Ip98) Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3715	
Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du CC) Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			
justice (partie IV du CC) Infractions sexuelles, actes contraires aux bonnes moeurs et inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VIII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Opérations contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			
inconduite (partie V du CC) 3750 Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01- 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3730	
Atteinte à la vie privée (partie VI du CC) 3760 Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) 3770 Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) 3780 Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) 3791 Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3840 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3841 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3890 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3740	
Maison de débauche, jeux et paris (partie VII du CC) Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC) Opérations contre les droits de propriété (partie IX du CC) Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-3825 1998) Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3750	
Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC) 3790 Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-198) 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3760	
Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du CC) Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01-3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 7841 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3770	Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du CC)
(partie X du CC) Intimidation d'une personne du système de justice (en vigueur le 01-01-02) 3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01- 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3780	Infractions contre les droits de propriété (partie IX du CC)
3810 Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01- 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une 3840 organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3890 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3790	
Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du CC) 3820 Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01- 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une 3840 organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle 3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3791	• • • • •
Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC) Produits de la criminalité (partie XII.2 du CC) (en vigueur le 01-01- 3825 1998) 3830 Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3810	Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du
Tentatives, complots, complices (partie XIII du CC) Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3820	Infractions relatives à la monnaie (partie XII du CC)
Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3890 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort			,
Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3890 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3830	
3841 (en vigueur le 01-01-2002) 3842 Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) 3890 Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: 9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3840	
Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur le 01-01-2002) Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3841	
Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du CC) Infractions aux règlements de la circulation: Conduite dangereuse entraînant la mort		3842	Participation aux activités d'une organisation criminelle (en vigueur
9110 Conduite dangereuse entraînant la mort		3890	Toute autre infraction au Code criminel (inclut la partie XII.1 du
e		0110	
0120 Conduite des correspondent des légions comparalles			
9120 Conduite dangereuse entraînant des lésions corporelles 9130 Conduite dangereuse Conduite d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef			Conduite dangereuse Conduite d'un véhicule à moteur, d'un bateau

Titre de la colonne pour les tableaux	DUC2 Infractions au Code criminel	Description de l'infraction
	9131	Conduite dangereuse au cours d'une poursuite policière entraînant la
	9132	mort Conduite dangereuse au cours d'une poursuite policière entraînant
	9133	des lésions corporelles Conduite d'un véhicule à moteur au cours d'une poursuite policière
	9210	Conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort
	9220	Conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles
	9230	Conduite d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef ou lorsque l'alcoolémie dépasse 80 mg
	9240	Défaut de fournir un échantillon d'haleine
	9250	Défaut de fournir un échantillon de sang
	9310	Défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux
	9320	Conduite pendant une interdiction de conduire
	9330	Autres infractions au Code criminel
Infractions relatives	4110	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRDS)
•	4120	Possession Héroïne
aux drogues	4120	LRDS Possession Cocaïne
	4130	Autres possession LRDS
	4140	LRDS Possession Cannabis
	4210 4220	LRDS Trafic Héroïne LRDS Trafic Cocaïne
	4230	Autres LRDS Trafic
	4240	LRDS Trafic Cannabis
	4310	
	4310	LRDS Importation et production Héroïne LRDS Cocaïne
	4320	LRDS Cocame
	4330	Autres LRDS Importation et production
	4340	LRDS Importation et production Cannabis
	4440	LRDS production Cannabis
	4825	Produits de la criminalité (LRDS) (abrogé le 01-02-2002)
	4990	Autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances
	5120-	Autres infractions à Loi sur les aliments et drogues (5000) (abrogée
	5220	le 01-06-1997)
LSJPA ou LJC	6450	Loi sur les jeunes contrevenants (abrogée le 31-03-2003)
	6450	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (en vigueur le 01-04-2003)
Autres lois fédérales	6100	Loi sur la faillite et l'insolvabilité
	6150	Loi de l'impôt sur le revenu
	6200	Loi sur la marine marchande du Canada
	6250	Loi canadienne sur la santé
	6300	Loi sur les douanes
	6350	Loi sur la concurrence
	6400	Loi sur l'accise
	6500	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
	6550	Loi sur les armes à feu (en vigueur le 01-12-1998)
	6560	Loi sur la défense nationale (en vigueur le 01-01-2002)
	6900	Autres lois fédérales

Titre de la colonne pour les tableaux	DUC2 Infractions au Code criminel	Description de l'infraction	
Lois provinciales et territoriales, et règle- ments municipaux	N/D	Infractions aux lois provinciales Infractions aux lois territoriales Infractions aux lois municipales	
Infractions inconnues	N/D	Groupe d'infractions non trouvés dans la liste	

^{*} Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire